

Présents : C. BONNAT, A. CAILLOT, V. FRICONNET, R. DANIEL, E. ROULAUD, M. AUBRUN, E. GOURLAOUEN Y. CHERBEIX, P. MEYNARD, M.L. JACQUEMENT, A. DANIEL, R. GUINEBERT G. JACQUEMENT.

Absente : Mme LAVAUD

Secrétaire de séance : E. ROULAUD

Ouverture de la séance à 19 h 02

1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 22/09/2023

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2) Extension de la Maison de Santé : démarrage des travaux :

Le Maire informe le Conseil que ces travaux ont commencé début Novembre avec l'entreprise DESTERMES, retenue pour les lots 1, 2 et 3, à savoir « Terrassements, VRD, Gros-Œuvre », « Charpente-ossature bois, bardage » et « Couverture acier, zinguerie ».

3) Aménagement d'un local associatif communal :

Le Maire informe le Conseil que la structure métallique de ce bâtiment a été livrée fin Octobre.

Les employés municipaux, ainsi que des membres de l'ACCA ont commencé à construire les murs.

4) Renouvellement du contrat de fourniture d'électricité pour la Salle Polyvalente Espace Vire-Vent : présentation des différentes propositions :

Le Maire informe le Conseil que plusieurs propositions ont été adressées par EDF, fournisseur actuel de notre collectivité, mais il va certainement falloir redemander des nouvelles propositions, car les tarifs vont évoluer au niveau national.

Le choix sera fait avec M. JACQUEMENT, élu compétent sur ce dossier.

5) Cession du droit au bail pour le Salon de Coiffure : signature de l'acte notarié

Le Maire informe le Conseil que la propriétaire actuelle de ce fonds de commerce, a décidé de le céder à une jeune coiffeuse domiciliée à Châlus. L'acte notarié doit être signé le 2 Décembre prochain.

Le montant mensuel du loyer, qui s'élève actuellement à 169,47 € sera maintenu (frais de chauffage estimés à 20 € par mois).

Accord du Conseil pour autoriser le Maire à céder ce droit au bail au profit de cette nouvelle coiffeuse.

6) Location d'un local à usage professionnel, 30 Rue des Feuillardiers : signature d'un bail commercial

M. et Mme LONGEVILLE François souhaitent louer ce local, qui a été débarrassé du matériel associatif pour entreposer leurs pots de peinture, nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle.

La surface devant être louée est évaluée à 90 m². Aussi, le Maire propose au Conseil de fixer le montant du loyer à 100 € par mois.

Accord du Conseil pour faire cette proposition à M. et Mme LONGEVILLE.

7) Application de la nouvelle nomenclature comptable M57 au 01/01/2024 : délibération à prendre à la demande du Comptable de la Collectivité, en l'absence d'un texte de Loi

Le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle nomenclature comptable devra être appliquée au 1^{er} Janvier 2024. Or, aucun texte de loi ne rendant obligatoire l'application de cette nouvelle nomenclature, le Comptable a demandé à chaque Collectivité de prendre une délibération.

Accord du Conseil à l'unanimité.

8) Augmentation de la cotisation patronale au COS (Comité des Œuvres Sociales) au 01/01/2024 :

Le Maire informe le Conseil que la responsable du Comité des Œuvres Sociales placé auprès du Centre Départemental de Gestion de la H.V a adressé une note aux différentes Collectivités Locales adhérentes pour leur notifier l'augmentation des cotisations patronales dues au COS, à partir du 01/01/2024, soit 0,85 % de la masse salariale totale, contre 0,80 % actuellement avec un minimum de 145 € par agent. Accord du Conseil.

9) Présentation des Colis de Noël et décision

Alain CAILLOT présente au Conseil la proposition des colis de Noël adressée par la Sté LAREDY à SAINT-YRIEIX LA PERCHE, fournisseur habituel.

Le coût des colis est de 17 € pour une personne seule et de 28 € pour un couple.

Une autre idée est proposée, celle d'offrir aux personnes âgées un bon d'achat d'une valeur de 15 € à valoir auprès des commerçants de la Commune.

Après en avoir débattu, le conseil se prononce de la façon suivante :

*aucune voix pour les colis, 10 voix pour les bons d'achat et 3 abstentions.

Il est donc décidé d'opter pour la remise d'un bon d'achat de 15 €, lors du goûter de Noël prévu le 09 décembre prochain à 14 h à la Salle Polyvalente « Espace Vire-vent ».

10) Questions diverses

***Heures d'ouverture de la mairie :**

Le Maire fait part au Conseil que l'horaire d'ouverture de la mairie le matin, n'est jamais respecté. Il est assez fréquent que des personnes souhaitant faire des démarches à l'heure d'ouverture, appellent le Maire pour signaler que la Mairie est fermée. Aussi, le Maire propose au Conseil, de décaler l'horaire d'ouverture de la Mairie à 9 h 30 au lieu de 9 h ou d'appliquer des sanctions à la secrétaire de mairie, lorsque l'horaire officiel ne sera pas respecté.

Après plusieurs avis des élus sur cette question, le Maire décide de soumettre au vote cette question.

*Maintien de l'horaire d'ouverture actuel de 9 h à 12 h : 7 voix pour, * décalage de l'horaire d'ouverture de 9 h 30 à 12 h 30 : 3 voix pour et 3 abstentions.

L'horaire d'ouverture de la mairie est donc maintenu de 9 h à 12 h.

Il convient cependant de souligner que les horaires sont fixés par l'autorité territoriale selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

*** Mise en conformité des raccordements au réseau séparatif dans la Rue des Feuillardiers :**

Le Maire informe le Conseil que les importantes précipitations récentes, saturent en permanence le nouveau poste de transfert des eaux usées mis en service en Décembre 2022.

Ceci est dû au fait que plusieurs foyers de la Rue des Feuillardiers ne sont pas raccordés correctement au réseau d'assainissement séparatif réalisé en Juillet 2006.

Aussi, un courrier sera adressé à tous les propriétaires, afin de les informer que les agents de la commune procéderont à un contrôle de leur installation.

Les propriétaires, dont le raccordement n'est pas conforme, devront faire réaliser les travaux à leurs frais dans les plus brefs délais.

***Compte rendu d'une réunion organisée par la Chambre d'Agriculture :**

Yannick CHERBEIX et Pascal MEYNARD exposent le compte rendu d'une réunion portant sur le lancement de l'Association « Cohésion Rurale » composée de plusieurs Fédérations liées à des activités rurales telles que l'agriculture, la forêt, la chasse, la pêche, à laquelle ils ont assisté le 10/11.

Cette association propose de regrouper ces différents acteurs, afin de défendre la ruralité dont certains aspects sont de plus en plus mis en cause.

*** Energies renouvelables :**

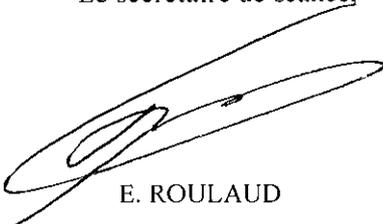
Alain CAILLOT rend compte au Conseil de la demande de définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables par les services de l'Etat (DDT), zones qui doivent être définies par chaque Commune avant le 31/12/2023, selon la loi du 10 Mars 2023.

Ces zones devront donc être définies rapidement, cela pourra se faire en partenariat avec la Communauté de Communes.

Signature du tableau de présence à la séance du Conseil le 22/09/2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25

Le secrétaire de séance,



E. ROULAUD

Le Maire,



C. BONNAT